

## SERVICE DES SOINS DE SANTE

E-mail : [feedbackpharma@inami.fgov.be](mailto:feedbackpharma@inami.fgov.be)

Bruxelles, le 24 décembre 2010

### 5<sup>ème</sup> feedback individuel sur votre profil de prescription de médicaments - 2<sup>ème</sup> semestre 2009

Madame, Monsieur,  
Chère Consœur, Cher Confrère,

Comme chaque année depuis 2006, nous vous envoyons un feedback individuel sur votre profil de prescription de médicaments basé sur les délivrances en officines publiques du 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Ce feedback vous permet de vous positionner par rapport au seuil minimal de prescription de médicaments « bon marché » fixé pour votre discipline.

Nous attirons d'ores et déjà votre attention sur **l'augmentation des seuils de prescription de médicaments bon marché à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

Comme les années précédentes, ce feedback s'adresse à chaque médecin et à chaque dentiste ayant établi un nombre minimal de prescriptions de médicaments, soit respectivement 100 conditionnements pour un médecin et 16 pour un dentiste au cours du second semestre 2009.

#### Progression de la prescription des médicaments bon marché :

La prescription de médicaments « bon marché » progresse de manière continue depuis des années. De 22,9% en janvier 2005, le pourcentage de « bon marché » est passé à 44,2% en décembre 2009.

La quasi totalité des prescripteurs est au-dessus du seuil fixé pour leur discipline : 93% des spécialistes, 96% des dentistes et 99% des généralistes atteignent le seuil.

Malgré ces résultats encourageants, nous attirons votre attention sur les suppléments à charge des patients. Sur le second semestre 2009, ces suppléments à charge des patients, pour des spécialités pharmaceutiques pour lesquelles il existe une alternative « bon marché », avoisinaient les **30 millions d'euros**. Ces montants représentent **10%** de la **facture totale en médicaments** des patients.

#### Augmentation du seuil de prescription de médicaments bon marché au 1/1/2011 :

Suite à l'arrivée de nouveaux médicaments bon marché depuis la fixation des seuils de prescription bon marché en 2005, les possibilités de prescrire « bon marché » ont augmenté de manière significative. Sur proposition du gouvernement, le Conseil général a décidé de revoir les seuils de prescription à la hausse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ces nouveaux seuils correspondent au pourcentage atteint par au moins 40% des prescripteurs d'une spécialisation.

La catégorie « Autres » reste à 18% ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit d'un regroupement hétérogène de spécialisations avec des possibilités de prescriptions bon marché fort variables. Le pourcentage de la rubrique « Autres » sera également celui qui sera appliqué aux spécialisations qui seraient créées à l'avenir et à qui il n'est pas opportun d'appliquer des seuils trop élevés.

Les prescripteurs peuvent être placés sous monitoring si sans justification convaincante, ils n'obtiennent pas le pourcentage prévu.

Seuls les médecins qui prescrivent au moins 200 conditionnements et les dentistes qui prescrivent au moins 30 conditionnements devront répondre à ces seuils. Ces modifications seront reprises dans une loi qui sera publiée en fin d'année.

#### Votre profil individuel de prescription de médicaments :

Vous trouverez en annexe 2, votre profil individuel de prescription de médicaments pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009. Il comprend deux tableaux :

- Le **tableau 1** donne une synthèse de votre situation pour le second semestre 2009. Il comprend notamment le nombre total de DDD prescrit, le nombre de DDD « bon marché », le pourcentage de « bon marché » atteint et l'ancien et le nouveau seuil minimal à atteindre pour votre discipline.
- Le **tableau 2** donne les principes actifs que vous avez les plus prescrits et parmi ceux-ci, la part de médicaments « bon marché ». Ce tableau 2 comprend également le nombre de conditionnements prescrits par principe actif mais également le total des suppléments à charge des patients c'est-à-dire l'écart entre prix public et la base de remboursement des spécialités originales dans le remboursement de référence.

#### Qu'est-ce qu'un médicament bon marché ?

Comme pour les précédents feed-backs, les médicaments qualifiés de « bon marché » dans votre profil de prescription sont des médicaments originaux de marques dont le prix a été diminué de sorte que le patient ne doit pas payer de ticket modérateur supplémentaire, soit des médicaments génériques ou copies, soit des médicaments en DCI, c'est-à-dire prescrits sous le nom de la molécule.

#### Plus d'infos sur les médicaments « bon marché » dans le Memento-Pharma :

Plus généralement, vous pouvez vous informer sur les spécialités « bon marché » présentes sur le marché belge en consultant le guide « Memento-Pharma », réalisé en partenariat avec le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP). Il est disponible sur le site internet de l'INAMI ([www.inami.be](http://www.inami.be), rubrique Médicaments et autres) où il fait l'objet d'une mise à jour mensuelle.

Pour toutes questions ou commentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse email [feedbackpharma@inami.fgov.be](mailto:feedbackpharma@inami.fgov.be).

En étant convaincu que la présente aura pleinement retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Dr H. De Ridder  
Directeur général

**Annexe : Profil de prescription individuel/période d'évaluation 1<sup>er</sup> juillet–31 décembre 2009**

**Tableau 1 : Résumé de votre prescription globale**

Numéro d'agrément : 1xxxxxx		Spécialité : 003				
Nombre total de DDD prescrit	Nombre de DDD des spécialités « bon marché »	Nombre de DDD de spécialités non reprises dans le système de référence prescrites sous DCI	Votre pourcentage global de DDD « bon marché »	Pourcentage minimum à atteindre pour votre discipline	Pourcentage minimum à atteindre pour votre discipline à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Pourcentage moyen de DDD « bon marché » de votre discipline
10.243	6.373	0	62%	27%	50%	45%

**Tableau 2 : Top 20 des principes actifs prescrits**

	Disponibilité des spécialités « bon marché »	Nombre de conditionnements	Nombre de DDD	Nombre de DDD "bon marché"	Nombre de DDD de spécialités non reprises dans le système de référence prescrites sous DCI	Votre pourcentage total de « bon marché »	Total des suppléments à charge des patients
C09AA05 - RAMIPRIL	Oui	22	2.772	2.772	0	100%	0,00€
C08CA01 - AMLODIPINE	Oui	17	1.212	1.212	0	100%	0,00€
H03AA01 - LEVOTHYROXINE SODIQUE	Non	19	897	0	0	0%	0,00€
C08CA09 - LACIDIPINE	Non	14	392	0	0	0%	0,00€
G03HB01 - CYPROTERONE ET ESTROGENES	Oui	1	364	364	0	100%	0,00€
C07AB03 - ATENOLOL	Oui	10	289	65	0	23%	10,16€
M05BA04 - ACIDE ALENDRONIQUE	Oui	3	252	252	0	100%	0,00€
A10BA02 - METFORMINE	Oui	6	234	234	0	100%	0,00€
C09DA04 - IRBESARTAN ET DIURETIQUES	Non	2	196	0	0	0%	0,00€
C09CA07 - TELMISARTAN	Non	1	196	0	0	0%	0,00€
C07AB07 - BISOPROLOL	Oui	6	182	182	0	100%	0,00€
C07AB02 - METOPROLOL	Oui	5	177	0	0	0%	14,65€
G03AA10 - GESTODENE ET ESTROGENES	Oui	2	168	0	0	0%	10,09€
C09CA06 - CANDESARTAN	Non	3	168	0	0	0%	0,00€
C09BA03 - LISINAPRIL ET DIURETIQUES	Oui	3	168	168	0	100%	0,00€
C07BB07 - BISOPROLOL ET THIAZIDES	Oui	3	168	168	0	100%	0,00€
R03AK06 - SALMETEROL AVEC AUTRES SUBST. POUR AFF. RESP. OBSTR.	Non	5	150	0	0	0%	0,00€
A10BX02 - REPAGLINIDE	Non	2	120	0	0	0%	0,00€
C10AA01 - SIMVASTATINE	Oui	2	112	112	0	100%	0,00€
C03EA01 - HYDROCHLOROTHIAZIDE ET DIURETIQUES D'EPARGNE POTASSIQUE	Oui	1	112	0	0	0%	0,00€